

5.—Accusations, condamnations et pourcentages des acquittements en ce qui concerne les crimes et délits, par province, années terminées le 30 sept. 1933-35.

NOTA.—Les données du tableau ci-dessous ne comprennent pas les jeunes délinquants.

Province.	1933.			1934.			1935.		
	Accusa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accusa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accusa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.
Ile du Prince-Edouard.....	nomb. 86	nomb. 70	p.c. 15.7	nomb. 93	nomb. 88	p.c. 5.4	nomb. 69	nomb. 59	p.c. 14.49
Nouvelle-Ecosse.....	1,537	1,160	24.5	1,214	992	18.3	1,224	1,002	18.14
Nouveau-Brunswick.....	564	479	15.1	604	525	13.1	619	576	6.95
Québec.....	9,048	7,713	14.8	8,953	7,687	14.1	10,658	9,354	12.23
Ontario.....	15,906	13,152	17.3	14,280	11,761	17.6	15,717	12,653	19.45
Manitoba.....	3,063	2,667	12.9	3,206	2,571	19.8	2,781	2,382	14.40
Saskatchewan.....	2,256	2,049	9.2	2,634	2,396	9.0	2,189	1,976	9.73
Alberta.....	2,932	2,544	13.2	2,942	2,708	7.9	2,680	2,424	9.55
Colombie Britannique.....	3,521	3,094	12.1	3,470	2,946	14.5	3,549	3,088	12.93
Territoires.....	14	14	0.0	12	10	16.7	20	17	15.00
<b>Canada.....</b>	<b>38,927</b>	<b>32,942</b>	<b>15.4</b>	<b>37,408</b>	<b>31,684</b>	<b>15.3</b>	<b>39,506</b>	<b>33,531</b>	<b>15.12</b>

**Catégories d'offenses majeures et analyses des condamnations.**—Sous le système suivi au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, comme les présente le tableau 6. L'augmentation dans les condamnations totales, de 31,684 en 1934 à 33,531 en 1935, soit un total de 1,847, provient des augmentations dans les classes I, III, V et VI; elles font plus que renverser les diminutions dans les classes II et IV.

La catégorie I (offenses contre la personne) fait voir en 1935 une augmentation de 397 ou 11 p.c. sur 1934. Dans cette catégorie, tous les genres de voies de fait, de proxénétisme, de coups et blessures avec armes, de tentatives de meurtre, de refus de pourvoir aux besoins de la famille et autres offenses diverses accusent des augmentations en 1935 comparativement à 1934.

La catégorie II (offenses contre la propriété, avec violence) accuse, en 1935, une diminution de 91 ou un peu plus de 2 p.c. dans le nombre de condamnations comparativement à 1934, bien qu'une augmentation soit visible dans le nombre de condamnations pour vol.

Quant à la catégorie III (offenses contre la propriété, sans violence) il y a en 1935 augmentation de 308 condamnations, ou 1.9 p.c. comparativement à 1934. Le vol et l'escroquerie sont les principaux objets de condamnation dans cette catégorie bien que ces groupes fassent voir des diminutions en 1935. Le recel accuse une augmentation de 295 condamnations et le vol d'automobile une augmentation de 195.

Dans la catégorie IV (attentats criminels contre la propriété) le nombre de condamnations en 1935 accuse une diminution de 45 sur l'année précédente, soit 9.3 p.c.

Les condamnations dans la catégorie V (faux en écriture et faux monnayage) passent de 690 en 1934 à 910 en 1935. L'augmentation de 220 représente presque 32 p.c. et constitue la plus forte augmentation proportionnelle de l'année. Les deux items de cette catégorie, faux et faux monnayage, font voir des taux élevés d'augmentation durant l'année.

La catégorie VI (délits divers), renfermant les offenses non comprises dans les classes précédentes, accuse en 1935 une augmentation de 1,058 condamnations (plus de 15 p.c.) sur l'année précédente. Les condamnations pour infractions aux lois contre le jeu et les loteries et pour prostitution (tenancières et pensionnaires) accusent des augmentations substantielles mais il y a diminution dans les condamnations pour distillation illicite, intimidation, conspiration, infractions aux lois contre l'opium et les narcotiques, parjure et infractions aux lois fiscales.